



**Gestion durable des peuplements
irréguliers feuillus**

B 3 : Suivi économique

Compte d'exploitation



Etude réalisée par Max Bruciamacchie et Julien Tomasini à partir des données fournies par les gestionnaires des dispositifs de l'Association Futaie Irrégulière (AFI : 5, rue Mairet – 25000 Besançon)

Décembre 2001

Sommaire

I - Présentation de l'étude

1. But de l'étude	Page 3
2. Précaution de lecture	Page 3
3. Méthodologie retenue	Page 3
4. Recueil des données	Page 4
5. Méthodes de calculs	Page 7
6. Dispositifs retenus	Page 7

II - Principaux résultats

1. Analyse des dépenses en travaux	Page 8
2. Analyse des frais liés à la gestion	Page 10
3. Analyse des recettes	Page 12
4. Analyse des comptes de résultat	Page 13

Conclusion	Page 14
-------------------	---------

Liste des tableaux	Page 15
--------------------	---------

Liste des annexes (fichier : Tableaux Annexes Suivi-économique.xls)	Page 16
---	---------

I - Présentation de l'étude

1. But de l'étude

La présente étude est une première étape. Elle dresse un bilan des informations économiques recueillies au sein du réseau AFI1. Elle est entièrement basée sur l'étude de cas concrets. Les analyses réalisées sont issues des informations fournies par les gestionnaires sur 26 des 48 dispositifs actuellement installés. Seuls ont été retenus les dispositifs sur lesquels une gestion en futaie irrégulière est pratiquée depuis une dizaine d'années voire plus.

L'objectif poursuivi est de fournir dans un premier temps des ordres de grandeur des recettes et des dépenses, des exemples d'échéanciers, à l'image de ce qui se pratique en futaie régulière. Le but de l'étude n'est pas de fournir des normes, mais de mettre à disposition du lecteur des indications sur les besoins en trésorerie ainsi qu'une idée de l'évolution des flux financiers au cours du temps. Ces informations seront sans doute utiles aux personnes désirant mettre en œuvre ce type de traitement.

2. Précaution de lecture

Ce premier rapport n'est qu'un point de départ. La base de données économiques constituée sera régulièrement alimentée par l'apport de nouveaux dispositifs, mais surtout par la mise à jour des dispositifs existants, année après année.

Les résultats proposés ne peuvent concerner que les milieux étudiés. Actuellement les dispositifs du réseau AFI situés sur limon profond n'offrent pas le recul suffisant. Ils seront progressivement intégrés lors des prochaines publications.

Un gros effort d'harmonisation a été réalisé. Tout n'a pas été réglé. Certaines dépenses (en particulier les frais de gestion) seront sans doute à l'avenir mieux définies. Le lecteur devra se fixer comme objectif, d'acquérir des ordres de grandeur. Ils permettront de mesurer l'importance des flux financiers ou l'influence d'un facteur sur le montant des recettes ou des dépenses. Par exemple, les dépenses en travaux sylvicoles sont-elles plus importantes en milieu eutrophe qu'en milieu acide ? ...

L'étude des flux financiers ne peut à elle seule permettre un bilan économique complet du mode de traitement en futaie irrégulière. Elle devra être complétée par l'étude de l'évolution du capital sur pied. Cela fera l'objet d'une prochaine publication.

3. Méthodologie retenue

Fournir des informations économiques pour une parcelle sur une année, n'a que très peu de sens. En effet à l'échelle de la parcelle, les recettes et les dépenses annuelles sont très fluctuantes. C'est pourquoi il est généralement préféré une approche par forêt. Mais cette dernière présente également des inconvénients.

Approche par forêt

Dès que le nombre de parcelles est suffisant (supérieur à une dizaine), les données compilées à l'échelle de la forêt ont un sens. En effet, pendant que certaines parcelles passent en coupe, d'autres sont en travaux, ... l'équilibre dans la charge de travail étant obtenu sur une ou quelques années selon le nombre d'unités de gestion de la forêt. Cependant, il existe très peu de forêts feuillues entièrement traitées en irrégulier depuis une longue période. Cette difficulté a été fortement perçue lors de l'étude économique réalisée par Pro Silva France sur les forêts du Nouvion en Thiérache et de Dambach2. Même si elle est choisie avec soin, une forêt est rarement proche d'un état d'équilibre pour chacune de ses parcelles. Certaines parcelles ont pu être plantées d'épicéas, de douglas ou de peupliers, ou faire l'objet de coupes progressives de régénération. Les résultats obtenus à l'échelle de la forêt sont alors le reflet du traitement en irrégulier d'anciens taillis-sous-futaie auxquels sont ajoutées la gestion de plantations récentes ou anciennes. Les recettes et dépenses constatées risquent d'être différentes de celles qui seront obtenues en régime de croisière. Dans cette approche, les critères équitables permettant de supprimer certaines parcelles de l'analyse ne sont pas faciles à déterminer.

Approche par parcelle

Elle a été retenue pour la présente étude. Les parcelles choisies pour faire partie du réseau AFI sont considérées comme relativement proches d'un état jugé intéressant. Les données économiques recueillies sont donc plus représentatives du traitement irrégulier que l'ensemble d'une forêt. Par ailleurs cette approche permet de prospecter un plus grand nombre de contextes écologiques. Il est en effet plus facile de trouver des parcelles assez proches d'un état « idéal » pour lesquelles des données économiques existent, que de trouver des forêts entièrement irrégulières, réparties sur une large gamme de stations. Cette approche présente aussi des inconvénients. Les informations recueillies ne doivent être analysées que sur une période au moins égale à une rotation, l'idéal étant de la réaliser sur la période la plus longue possible. Afin d'augmenter la période d'observation, il a été demandé aux gestionnaires de certains dispositifs de faire des prévisions et de planifier les travaux et récoltes pour une courte période à venir. Dans la présentation des résultats, une mise en forme particulière permettra d'attirer l'attention du lecteur sur ces informations estimées qui ont une validité inférieure aux informations constatées. Par ailleurs, certains frais fixes ne sont connus qu'à l'échelle de la forêt. Dans ce cas, les gestionnaires ont été chargés de les ramener à l'échelle de la parcelle (généralement au prorata de la surface).

Approche par simulation

Elle a été volontairement écartée, les connaissances actuelles ne permettant pas de la mettre en œuvre.

4. Recueil des données

Informations fournies par les gestionnaires

Par convention, chaque gestionnaire s'engage à fournir les données économiques relatives à la parcelle AFI dont il a la gestion. Il doit, lorsque ses archives le lui permettent, s'efforcer de remonter aussi loin que possible dans le temps.

Cette recherche doit être faite en gardant à l'esprit un souhait de qualité de l'information. Une date de départ de suivi économique est fixée en concertation avec le gestionnaire. Pour l'établir, ce dernier doit intégrer l'état de ses proches archives, éventuellement celles de son prédécesseur, l'histoire de la forêt (exemple : absence de coupes pendant trente ans, modification du mode de traitement, ...).

Des fiches types de suivi économique ont été fournies pour faciliter la tâche des gestionnaires (cf. annexe 2). Les données économiques sont exprimées par hectare et par an.

Les informations fournies par les gestionnaires sont les suivantes :

- Années de départ du suivi : trois dates ont été distinguées.
 - Date de départ des informations sur les travaux.
 - Date de départ des informations sur les dépenses ou recettes (chasse) annuelles.
 - Date de départ des informations sur les récoltes (bois d'oeuvre et d'industrie, bois de chauffage). Elle doit être calée sur les rotations.
- Information sur les coupes
 - Rotation des coupes : base du calcul économique pour les récoltes.
 - Années des coupes.
 - Intensité des coupes : volumes par essence, en m³ pour les coupes de bois d'oeuvre, en stère pour les coupes de bois de chauffage (taillis, petits bois, houppiers).
 - Prix unitaires par essences. Il avait été prévu initialement de ventiler ces données par classes de diamètre et de qualité (A, B, C, D). Ces informations n'ont pu être obtenues que sur un nombre limité de dispositifs.
 - Mode d'exploitation : Coupe sur pied ou vendue bord de route (régie).
- Autres recettes éventuelles (revenus de la chasse, subventions diverses).
- Information sur les dépenses :
 - Dépenses en travaux : soins culturaux, plantations, entretien équipement, ...
 - Dépenses annuelles fixes : sous cette enveloppe sont rassemblées toutes les dépenses qui sont périodiques, comme les impôts locaux, les assurances et les frais de gestion.
- Prévision des coupes et des travaux pour compléter la rotation à venir. Cette programmation doit aller pour les travaux jusqu'à l'estimation du temps et de leur nature. Pour les coupes, l'intensité de prélèvement et les essences concernées doivent être mentionnées. Ces informations ne sont pas utilisées pour calculer les comptes d'exploitation. Elles permettent de vérifier ou de compléter l'échéancier des travaux et des recettes construit à partir de la période passée.

Le gestionnaire doit penser à indiquer les années où il n'y a pas de travaux. Cela permet de les distinguer de celles où il n'y a pas d'information.

Homogénéisation des données

❖ Choix d'un plan comptable

Cette étude a nécessité un assez long travail d'homogénéisation des données. Il s'appuie sur une codification des différentes tâches. Ce plan comptable est présenté au tableau n°1. Il est fortement inspiré de celui mis en oeuvre par la Compagnie Forestière du Nouvion.

Le gestionnaire choisit de l'utiliser dans son détail, ou bien de manière plus globale en fonction de la qualité des informations dont il dispose.

Cet effort d'homogénéisation devra être poursuivi (cf. ci-après).

❖ *Choix des unités - conventions*

- Toutes les données économiques doivent être ramenées à l'hectare.
- Les données économiques ne doivent concerner que la parcelle AFI (les travaux feront l'objet d'une attention particulière).
- Pour les travaux, l'unité retenue est le nombre d'heures par hectare. Seules les informations concernant les travaux de bûcheronnage et de débardage sont exprimées en F/m³. En cas d'ambiguïté, la règle suivante doit permettre de choisir l'unité : si le bois est vendu, l'unité retenue sera le franc par mètre cube, sinon l'heure à l'hectare.
- Une journée comprend 8 heures de travail. Le gestionnaire devra s'efforcer de séparer autant que possible les heures "ouvrier" des heures "gestionnaire" ou "technicien".
- Pour les travaux, lorsque l'information est fournie en francs, elle doit être convertie en heure en prenant comme base 100 F/h (année 2001) pour les interventions non mécanisées.
- Les stères ont été convertis en m³ en prenant un coefficient de 0,62 m³/st. Les tonnes ont été converties en m³ en prenant 1,09 m³/T.
- Les dépenses sont exprimées en hors taxe. Si tel n'est pas le cas, l'information doit être calculée en utilisant le montant de la TVA en vigueur au moment de la dépense.

❖ *Constitution de la base de données*

La base de donnée est constituée de deux feuilles Excel (près de 1600 lignes) correspondant à chacun des thèmes recettes et dépenses. Toutes les données fournies ont été saisies et vérifiées.

Les recettes et les dépenses ont été actualisés en francs courant 2001.

Choix effectués

- L'année forestière sert de référence. Elle débute le 1 octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Elle correspond à une séquence d'organisation du travail et grossièrement, à une période de végétation.
Exemple : un travail ou une coupe effectués en novembre 1995 seront comptabilisés en 1996 ; les mêmes opérations réalisées en février 1996 restent datées de l'année en cours, soit 1996.
La convention retenue diffère de celle qui est historiquement utilisée en inventaire (notamment par la méthode du contrôle) : un inventaire ou une coupe réalisés en mars 1990 sont dans ce cas affectés à l'année 1989.
- Les frais indépendants de la gestion comme les impôts locaux n'ont pas été intégrés dans les comptes de résultat. Ces impôts sont cependant mentionnés pour fixer des ordres de grandeur à l'hectare.
- Les investissements en équipement routier, ainsi que les subventions correspondantes ont été amortis sur une période de 30 ans. Les PSG ont été amortis sur leur période d'application.
- Une rotation ne doit normalement contenir qu'une seule coupe de bois d'œuvre. Durant cette période, des coupes programmées de produits de plus petites dimensions peuvent avoir lieu. Les recettes correspondantes sont alors comptabilisées dans la période. De même, les coupes non volontaires (chablis) sont intégrées. Seules

d'éventuelles coupes par anticipation ne seraient pas incluses. Ces choix ayant un impact important sur les recettes annuelles, seront examinés au cas par cas.

- Le terme "frais de gestion" peut recouvrir des informations variées :
 - Frais de garderie (parfois individualisés, parfois regroupés dans cette catégorie)
 - Réception, suivi de travaux, ...
 - Frais d'expert (honoraires sur coupe), représentant leur participation aux martelages
 - Menus travaux, ...

Il conviendra par la suite de limiter l'utilisation de cette rubrique aux seuls frais d'expert.

5. Méthodes de calcul

Deux méthodes différentes peuvent être retenues.

Méthode n°1 : les périodes de calcul des recettes et des dépenses (travaux + dépenses annuelles fixes) sont différentes.

Exemple : pour un des dispositifs, le calcul des recettes est effectué sur une rotation de 15 ans,

les dépenses liées aux travaux sur 13 ans et les dépenses liées aux frais annuels ne sont connues que sur 11 années.

Ces trois périodes seront utilisées pour exprimer chacun des trois thèmes avec des valeurs annuelles. Cette méthode permet d'utiliser au mieux les informations disponibles (chacune des composantes du compte de résultat sera calculée sur sa période d'information maximale). Cette méthode a l'inconvénient de déconnecter recettes et dépenses, mais elle augmente la représentativité de chaque terme.

Remarque : l'intensité des interventions (coupes, travaux) est souvent fonction de la date de la prise en gestion de la forêt par l'expert, si bien que souvent, on observe beaucoup de travaux au début, puis petit à petit leur intensité diminue. Cela souligne l'importance du choix des dates de départ du suivi économique. Elles ne peuvent être fixées qu'avec le gestionnaire.

Méthode n°2 : cette méthode utilise la plus grande période commune sur laquelle on possède l'ensemble des informations. Elle correspond à la plus petite des trois périodes précédentes (11 ans dans le cas de l'exemple précédent). Cette méthode a pour avantage de garder la liaison entre recettes et dépenses.

Ces deux méthodes peuvent fournir des résultats différents. Avec le temps, elles vont converger. Les résultats présentés ci-après le seront selon les deux méthodes. Actuellement, la première méthode fournit des informations plus précises. La seconde est intellectuellement plus satisfaisante. Elle sera progressivement retenue.

6. Dispositifs retenus

26 dispositifs AFI ont servi de support à l'étude (en date de décembre 2001). L'absence de recul (dispositifs récemment rattachés au réseau AFI), ou une information économique trop fragmentaire, expliquent la non sélection des autres dispositifs.

Pour toute information concernant tel ou tel dispositif, il est conseillé de se référer à la synthèse AFI 2000 "Gestion des Peuplements irréguliers".

Pour une meilleure compréhension des contextes écologiques dans lesquels se situent les différentes parcelles AFI, on se reportera à l'annexe n° 1.

II - Principaux Résultats

Ils sont présentés sous forme de six tableaux. Pour chacun d'eux, les dispositifs sont regroupés par contexte écologique. Ce regroupement nous a paru pertinent en particulier vis-à-vis des travaux sylvicoles.

Il s'agit des tableaux suivants :

Tableau n°2 : Dépenses en travaux (F/ha/an) (+ subventions)

Tableau n°3 : Dépenses en travaux (h/ha/an)

Tableau n°4 : Dépenses liées à la gestion (F/ha/an)

Tableau n°5 : Recettes (F/ha/an)- Bois + Chasse

Tableau n°6 : Compte de résultat n°1 (obtenu en utilisant des périodes de suivi différentes)

Tableau n°7 : Compte de résultat n°2 (obtenu en utilisant des périodes de suivi identiques)

1. Analyse des dépenses en travaux

Les dépenses en "travaux" sont exprimées en francs (tableau 2) et en heures (tableau 3). Sous ce vocabulaire sont regroupées les opérations suivantes :

- Travaux de plantation (avec ou sans protection),
- Soins culturaux (dégagement de semis, nettoyage et dépressage),
- Amélioration de la qualité (élagage),
- Marquage des coupes (martelage ou marquage d'éclaircie dans le taillis),
- Exploitation,
- Equipement.

Pour plus de détail, se référer à la codification des opérations tableau n°1.

L'analyse de ces deux tableaux fait ressortir les points suivants :

- Les soins culturaux et le marquage des coupes représentent la majeure partie des dépenses en travaux. Dans le cas des dispositifs sur sols sableux, les soins culturaux sont inexistantes, ils sont également très faibles pour les dispositifs sur sols acides.
- Les soins culturaux sont présents dans une grande part des dispositifs. Cela illustre le fait que ce mode de traitement ne fait pas "l'impasse" sur ces travaux, mais les montants concernés sont faibles. Ils paraissent plus importants en contexte hydromorphe.
L'histoire de chaque parcelle peut expliquer les éventuelles valeurs élevées. Certains frais supplémentaires peuvent être par exemple induits par d'anciennes coupes de rénovation ou par des plantations de bouquets de résineux, ou encore par d'autres travaux spécifiques liés à la gestion passée.
A l'inverse, ces mêmes travaux de dégagement-nettoyage-dépressage des semis sont très faibles en contexte acide et nuls sur sols sableux.

Sur certains sols à richesse trophique correcte mais à texture sableuse, le hêtre convenablement géré ne nécessite pratiquement pas de soins culturaux.

Les sols calcaires engendrent comme les sols hydromorphes quelques travaux, mais dans une moindre mesure.

- Les travaux d'élagage sont quasi inexistantes. Cette technique semble peu pratiquée par les gestionnaires de ces dispositifs, sans doute grâce à une bonne gestion du sous-étage. Les travaux de plantation sont rares et restent l'exception sur l'ensemble des dispositifs.
- Le marquage des coupes (martelage du bois d'œuvre et marquage des bois d'éclaircie) représente l'autre partie importante des dépenses en travaux. Ces opérations sont considérées comme des interventions sylvicoles. Ce choix pouvant surprendre, deux totaux ont été distingués (dans les deux dernières colonnes des tableaux 2 et 3, en bleu). Le premier intègre tous les travaux, l'autre faisant abstraction des frais de martelage.
L'analyse détaillée par dispositif montre que les dépenses de marquage des coupes sont assez homogènes, bien que la moyenne correspondant aux dispositifs sur sols calcaires soit un peu plus élevée.
Les résultats sont tout de même à prendre avec précaution car tous les gestionnaires n'ont pas détaillé de la même façon les dépenses liées aux martelages. Elles ont été calculées soit à partir du temps passé au martelage, soit à partir des honoraires sur coupe. Une meilleure harmonisation devra être recherchée dans l'avenir.
- Les dépenses en équipement sont variables d'un dispositif à l'autre (cette variabilité ne ressort pas avec les moyennes). Ces dépenses ont été amorties sur une période de 30 ans. Elles dépendent plus de la qualité du réseau routier et des investissements passés que du traitement sylvicole adopté.
- Les deux dernières colonnes fournissent la somme des dépenses (totales et hors marquage des coupes). Si les dépenses en travaux sont bien fonction du contexte écologique, l'analyse détaillée par dispositif permet de constater que ces dépenses sont assez homogènes d'un dispositif à l'autre, au sein d'un même contexte écologique.

En résumé, l'analyse des dépenses permet de faire ressortir :

- une certaine logique en fonction des différents contextes écologiques. Lorsque dans des contextes stationnels, les essences objectifs possèdent des concurrents dynamiques, des interventions à leur profit sont nécessaires.
- ces dépenses ne sont pas négligeables mais jamais excessives. Elles sont presque toujours inférieures à 1 heure/ha/an et en moyenne s'élèvent à 0,26h/ha/an.

2. Analyse des frais liés à la gestion (cf. tableau n°4)

Sont regroupés sous cette appellation les dépenses qui sont périodiques et assez stables d'une année sur l'autre. On peut distinguer les dépenses indépendantes du mode de gestion et celles qui sont directement liées à la manière de travailler des gestionnaires.

Avant de se pencher sur le gros des dépenses annuelles, traitons le cas de l'assurance, qui reste anecdotique. Sous le terme d'assurance forestière sont regroupées à la fois la responsabilité civile et les assurances spécifiques concernant les incendies et les aléas climatiques. Les dépenses annuelles correspondantes sont assez faibles et n'interviennent que très peu dans le montant global des dépenses annuelles.

- Ce sont les dépenses rassemblées sous le terme "frais de gestion expert" qui constituent la majeure partie des dépenses annuelles. Ces frais de gestion sont assez homogènes entre les contextes écologiques et les différences semblent plus provenir de la manière de fonctionner des différents experts forestiers. Ils se situent autour de 100 à 200 F/ha/an. Mais les interprétations sont tout de même assez délicates car les dépenses intégrées dans ces frais peuvent varier selon les gestionnaires. Chaque fois qu'il a été possible, les honoraires sur coupe ont été isolés et inclus dans les travaux de marquage de coupe. Cette séparation n'est parfois pas facile à faire. En plus des honoraires sur coupes, certains experts intègrent parfois quelques petits travaux. D'autres n'ont pas pu distinguer les dépenses liées aux frais de garderie du reste des frais de gestion. Cela étant, le fait d'intégrer dans les frais de gestion quelques travaux supplémentaires ne les fait pas varier du simple au double. Enfin, les frais de gestion peuvent être parfois beaucoup plus faibles sur certains dispositifs que sur d'autres (et même au sein de dispositifs gérés par la même personne) car l'expert peut avoir à charge la totalité de la gestion, ou seulement intervenir de manière ponctuelle.
- Le montant correspondant à la part de gestion assumée par le propriétaire ou le gérant a été estimée (il ne ressort pas au niveau des moyennes car étant peu significatif).
- Les dépenses liées à l'élaboration des plans de gestion ont été amorties sur la durée des PSG. Ils sont de l'ordre de 10 à 15 F/ha/an.
- Les frais d'exploitation dépendent plus du gestionnaire que du contexte écologique. Certains vendent les bois bord de route, ce qui peut entraîner des dépenses importantes en frais d'exploitation. C'est pourquoi nous avons jugé utile de faire deux colonnes "total", l'une intégrant les frais d'exploitation, l'autre pas.

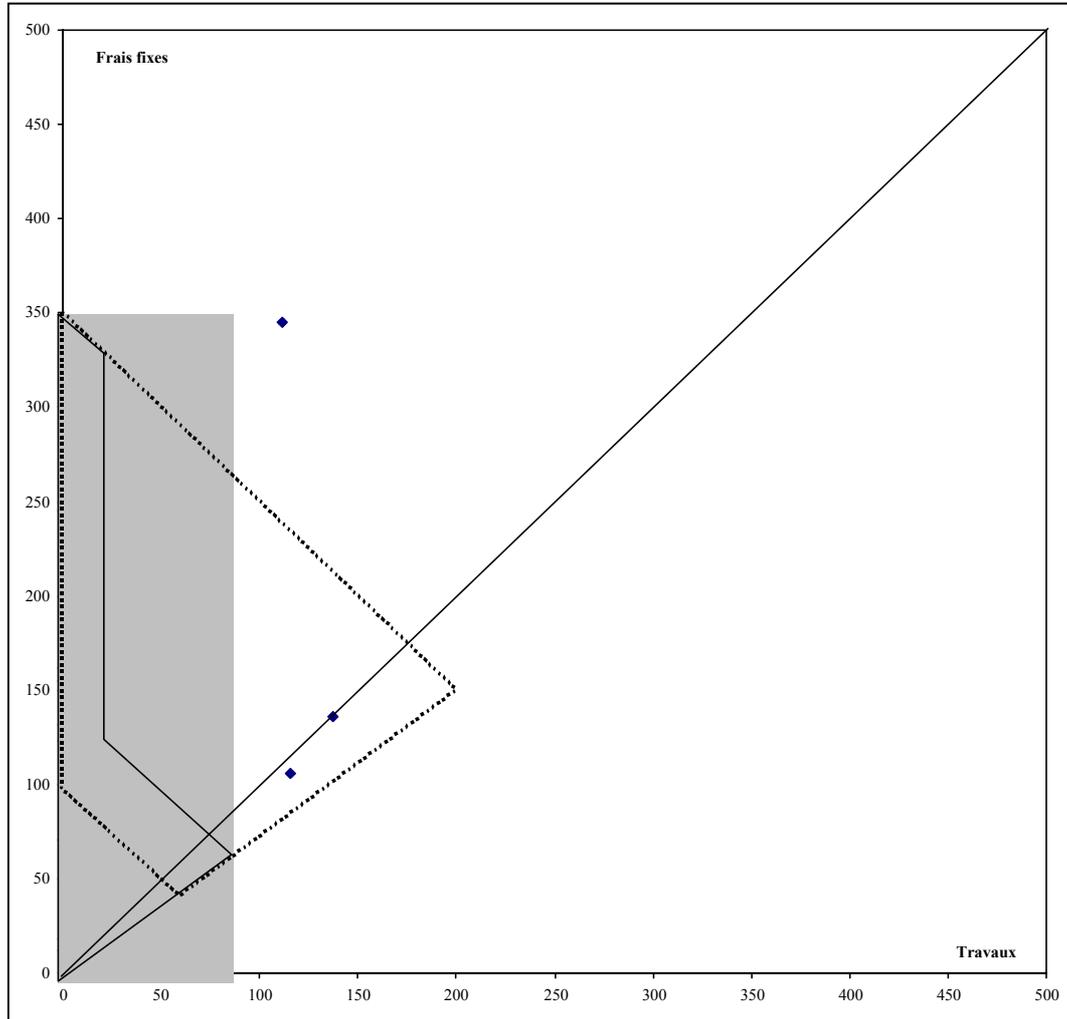
En résumé, notons que les dépenses annuelles (hors frais d'exploitation) sont assez stables, même entre les dispositifs situés dans des contextes écologiques différents. Elles sont comprises en majorité entre 50 et 200 F/ha/an. Ces dépenses semblent plus corrélées à la nature du contrat passé entre le propriétaire et son gestionnaire.

Le graphique n°1 permet de visualiser l'ensemble des dispositifs retenus, selon l'importance des frais fixes annuels (hors frais d'exploitation) et le montant des travaux (hors marquage).

Il permet de constater que dans ce type de traitement sylvicole, les frais fixes sont supérieurs aux travaux. Cela signifie que l'automatisation biologique est correctement

utilisée. Cela signifie également que les dépenses totales ont atteint un niveau difficilement compressible.

Graphique n°1 : Dépenses fixes annuelles en fonction du montant annuel des travaux (hors marquage et frais d'exploitation)



La majorité des dispositifs sont inclus dans un triangle correspondant à une dépense totale (frais liés à la gestion plus travaux) inférieure à 350F/ha/an, et une répartition de cette dépense principalement sous forme de frais liés à la gestion. Si on exclut les dispositifs où le traitement irrégulier est assez récent (la régénération commence à ce mettre en place, des prélèvements faibles ont été réalisés), on obtient alors un polygone délimité par une dépense totale comprise entre 150 et 350 F/ha/an, et des dépenses en travaux supérieures à 20 F/ha/an.

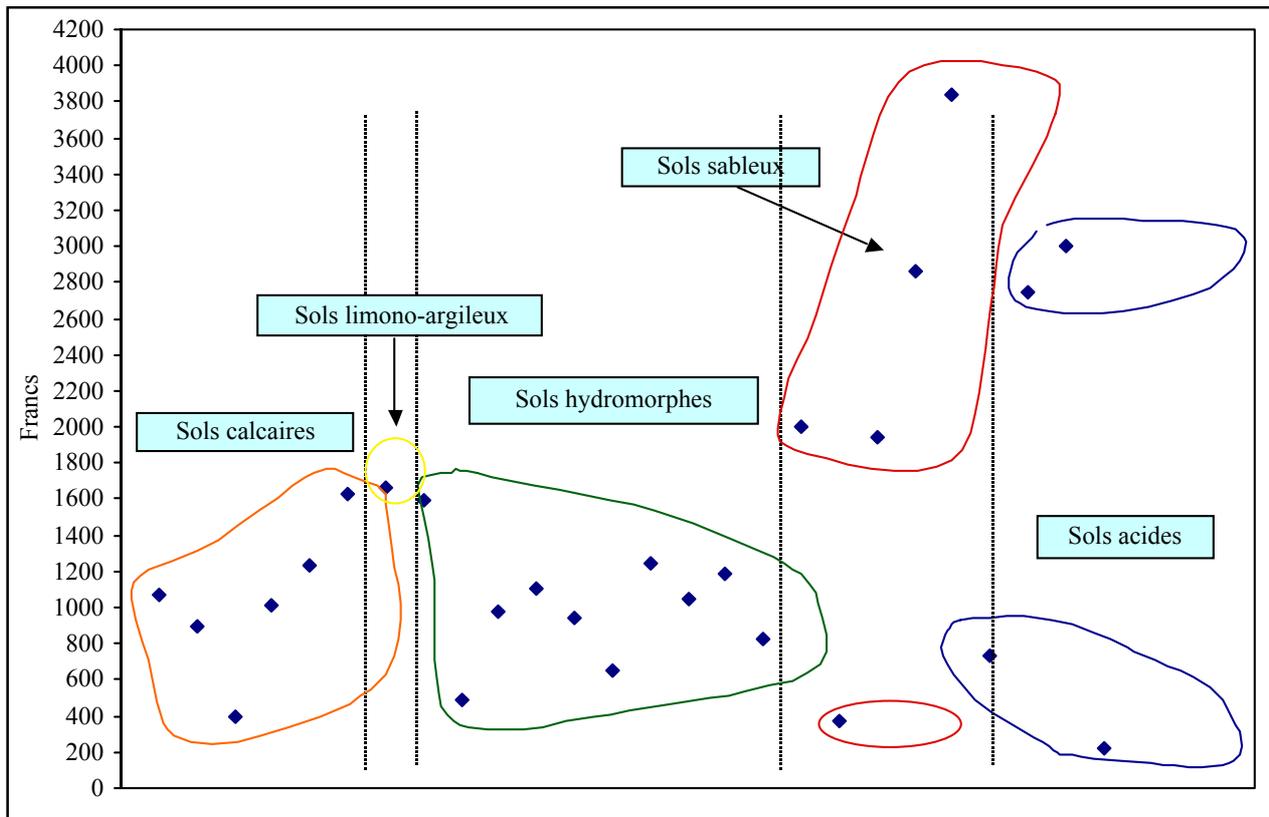
3. Analyse des recettes

Le tableau n° 5 présente les recettes (récoltes de bois plus chasse) réalisées sur les 26 dispositifs AFI de l'étude. Les recettes issues des coupes ont été calculées en fonction des volumes et des prix unitaires fournis par les gestionnaires, ramenées à l'hectare et divisées par le nombre de rotation.

L'examen détaillé montre une large gamme de recettes (entre 200 et 3800F/ha/an). Les explications peuvent être nombreuses.

- Certains dispositifs ont fait l'objet d'importantes ventes de chablis. Ces ventes augmentent souvent les recettes sur une rotation de manière non négligeable. Ces fluctuations ne pourront être lissées qu'avec l'augmentation de la période de suivi.
- Certains gestionnaires doivent décapitaliser, d'autres sont dans une situation inverse (tout dépend du peuplement hérité).
- Le contexte écologique doit également jouer un rôle, mais il ne ressort pas nettement (cf. graphique n°2). Les sols sableux semblent avoir des revenus supérieurs. En réalité, ils bénéficient soit d'une bonne gestion passée (bonne gestion de la qualité, capitalisation réelle mais non excessive), soit les gestionnaires ont dû procéder à des coupes de chablis dans un proche passé. Les sols plus difficiles (acides ou calcaires) engendrent des revenus inférieurs, excepté un dispositif constitué d'un peuplement de douglas de forte productivité.

Graphique n°2 : Récoltes (F/ha/an)



En résumé, un grand nombre de dispositifs possède des revenus bruts supérieurs à 800 F/ha/an.

4. Analyse des comptes de résultat

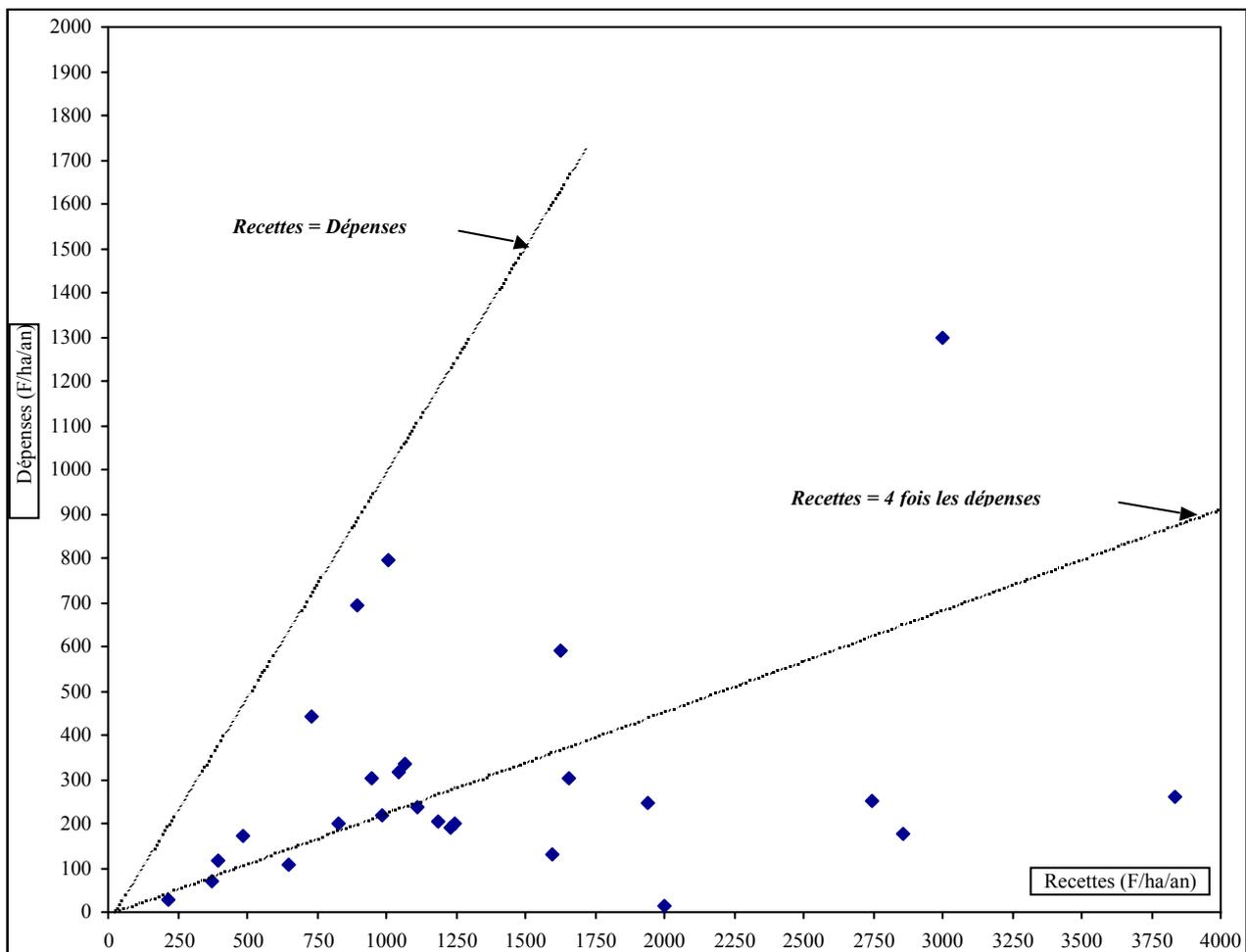
Ils sont présentés dans les tableaux n° 6 (calcul sur des périodes de suivi différentes) ou n°7 (calcul sur une même période). Ils diffèrent par la façon de calculer les recettes. Les conclusions étant identiques, seul sera commenté le tableau n°6.

Remarque : dans les deux tableaux, ont été isolées les recettes liées à la chasse et les subventions.

Commentaires sur le tableau n°6

Les récoltes étant nettement plus élevées que les dépenses, elles modèlent la structure du compte de résultat. Les observations faites à propos des recettes sont donc également valables. Les parcelles sur sols sableux ont un bilan recettes - dépenses des plus favorable. Ces dispositifs cumulent les avantages d'engendrer de fortes recettes et de faibles dépenses. Le graphique n° 3 permet de mieux visualiser le phénomène.

Graphique n°3 : Dépenses totales en fonction des recettes totales - Niveau de réinvestissement (1er mode de calcul)



Tous les dispositifs ont des recettes supérieures aux dépenses. La plupart des dispositifs ont des niveaux de réinvestissement voisin ou inférieur à 25 %.

Conclusion

Cette étude avait comme objectif de dresser un premier bilan, et de communiquer aux personnes intéressées, des ordres de grandeur des flux financiers générés par le traitement irrégulier. Elle a été basée sur 26 des 48 dispositifs actuellement installés. Elle a nécessité la mise en place d'une méthode de travail qui portera ses fruits avec le temps.

Il est néanmoins possible de tirer dès à présent un certain nombre d'enseignements :

- Les dépenses ne sont pas négligeables mais jamais excessives. Elles sont souvent inférieures à 1 heure/ha/an. Elles peuvent varier en fonction des contextes écologiques.
- Les frais fixes correspondent à une part importante de l'ensemble des dépenses.
- Dans la majorité des cas l'ensemble des frais reste inférieur à 350 F/ha/an.
- Les niveaux de réinvestissement sont en général inférieur à 25 %.

Liste des tableaux

(fichier : [Tableaux Annexes Suivi-économique.xls](#))

Tableau n° 1 : Codification des opérations sylvicoles adoptée pour le suivi économique

Tableau n° 2 : Dépenses en travaux (F/ha/an) (+ subventions)

Tableau n° 3 : Dépenses en travaux (h/ha/an)

Tableau n° 4 : Dépenses liées à la gestion (F/ha/an)

Tableau n° 5 : Recettes (F/ha/an) - Bois + chasse

Tableau n° 6 : Compte d'exploitation N° 1 (obtenu en utilisant des périodes de suivi différentes) en F/ha/an

Tableau n° 7 : Compte d'exploitation N° 2 (obtenu en utilisant des périodes de suivi identiques) en F/ha/an

Liste des annexes

(fichier : [Tableaux Annexes Suivi-économique.xls](#))

Annexe n° 1 : Regroupement des dispositifs AFI par proximité pédologique

Annexe n° 2 : Fiches de suivi économique